

Les éleveurs d'animaux de sevrage n'avaient pas droit à ce programme. Toutefois, le ministre s'est rendu compte, dans sa sagesse, que certains éleveurs avaient raison de se plaindre et il a pris les mesures nécessaires. Il me semble que si un naisseur peut bénéficier des dispositions de la loi, l'éleveur-sevrer devrait le pouvoir aussi. En effet, au fond, ces éleveurs produisent le même genre de denrées, soit un jeune animal qu'on devra ensuite finir d'engraisser. Ce groupe touche \$1 par tête de bétail, mais les bénéficiaires ne toucheront pas cet argent tant qu'on n'aura pas payé les éleveurs de porcs. Ces gens pourraient donc attendre jusqu'à un an avant d'être payés.

Grâce aux machines compliquées dont il dispose pour tenir les registres et imprimer les chèques, le gouvernement pourrait sûrement adopter un système qui lui permettrait de verser cette aide aux éleveurs beaucoup moins longtemps après la période de production au cours de laquelle ils éprouvent des difficultés financières. Si cette aide ne suit pas de près cette période, les avantages qui en découlent risquent d'être fort éphémères, car au moment où ils la reçoivent ou bien les éleveurs ont abandonné la partie, ou bien ils s'en sont tirés tout seuls. Dans un cas comme dans l'autre, l'aide contribue très peu à aider les éleveurs à se maintenir, alors que c'est précisément-là, sauf erreur, ce qu'elle vise.

A certains égards, la loi sur la stabilisation des prix agricoles est excellente, car l'éleveur est en quelque sorte assuré de pouvoir acquitter ses frais variables lorsque les coûts sont élevés et les prix sont bas. Le ministre dira sans doute, je le sais, que si les éleveurs avaient un meilleur système de commercialisation, ils n'auraient pas besoin de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, car ils auraient un prix garanti grâce à un système de gestion de l'offre rigoureusement contrôlé.

Mais devant cette lenteur à expédier les paiements aux éleveurs, on se demande si le ministère de l'Agriculture ne tente pas de forcer certains des éleveurs à souscrire à ces programmes de gestion de l'offre en bovins et en porcins que favorise tant le ministre. Je prie le ministre de s'acquitter sérieusement de sa responsabilité envers les éleveurs canadiens et de tenir compte du fardeau financier de bon nombre de ces éleveurs lorsque s'applique la loi sur la stabilisation des prix agricoles par suite de l'effondrement des prix. Je prie le ministre de faire tout en son pouvoir au sein de son ministère et auprès du Conseil du Trésor pour faire expédier ces paiements et les faire coïncider autant que possible avec la période de production afin qu'ils viennent vraiment en aide à l'éleveur.

Je me préoccupe également de la façon dont on a mis en œuvre le programme d'aide à l'entretien des troupeaux. Je comprends que le programme a été établi à la hâte à cause de la sécheresse qui a affligé l'ouest du Canada et le nord-ouest de l'Ontario le printemps dernier. Le programme a été bien accueilli, et je l'ai pour ma part trouvé excellent. On offrait tout simplement aux éleveurs une aide financière établie par tête de bétail. Il appartenait ensuite à l'éleveur de décider ce qu'il ferait de l'argent, par exemple, s'il allait acheter du fourrage de son voisin ou d'un fournisseur plus éloigné et payer les frais de transport. L'éleveur pouvait décider de faire des balles de foin ou d'acheter du grain. Il recevait de l'argent qu'il pouvait utiliser comme bon lui semblait. C'était un bon programme pour la bonne raison que le particulier qui investit de l'argent qui lui appartient en fera le meilleur usage possible. Le gouvernement qui voulait aider les éleveurs à conserver leur

Pouvoir d'emprunt

troupeau d'élevage n'obligeait personne à participer à un programme bien précis, à un programme de transport ou à n'importe quel autre, pour avoir droit aux subventions.

Au début, le programme prévoyait l'octroi de \$140 par vache laitière et de \$70 par vache de boucherie jusqu'à concurrence de 300 têtes de bétail. Par après, les subventions ont été ramenées à \$70 par vache laitière et à \$35 par vache de boucherie. Un éleveur m'a confié qu'il aurait mieux valu pour lui que le gouvernement s'abstienne d'intervenir et qu'à la suite de la première subvention, le prix des aliments était passé de \$50 à \$70, puis à \$80 la tonne dans ma région. Lorsque le gouvernement a décidé de diminuer de moitié le montant de la subvention par tête de bétail, l'éleveur a dépensé plus en fourrage que le montant de la subvention.

● (2140)

Je ne sais pas pourquoi le gouvernement a choisi de dépenser autant d'argent qu'il l'a fait en faisant de la publicité dans les journaux, à la radio et à la télévision autour du programme d'aide au maintien des troupeaux dans l'ouest du Canada. S'il avait utilisé les compétences qui étaient apparemment disponibles pour mettre au point ce programme publicitaire à la réalisation du programme tout le monde y aurait gagné. Ce n'était que le début des problèmes qui allaient caractériser le programme d'aide au maintien des troupeaux.

Au début, il était prévu que cette aide serait versée d'après les municipalités. Le ministre reconnaîtra avec moi que la pluie ne tombe pas nécessairement en fonction des limites des municipalités. On a alors décidé que le programme serait géré en fonction des districts de récolte dans la région des Prairies. C'était plus raisonnable si ce n'est le fait que le programme devait être administré sur la base d'un rendement céréalier de 80 p. 100. J'ai parlé à des producteurs qui n'ont enregistré que 20 p. 100 de leur production annuelle de foin et ont pourtant eu une récolte céréalière pratiquement normale. Il n'existe donc pas nécessairement de corrélation systématique entre une mauvaise récolte de foin et une mauvaise récolte de céréales.

J'ai également parlé au cours des quatre ou six dernières semaines à des producteurs de l'Ouest dont les demandes avaient été rejetées, certaines d'entre elles pour des questions de détails. Je connais par exemple deux frères qui sont tous deux agriculteurs dans la même localité; l'un a reçu de l'aide l'autre pas. J'ai entendu parler de voisins qui avaient travaillé ensemble, chacun vivant de son côté de la route les séparant, le premier avait bénéficié de cette aide et l'autre pas. Personne ne sait pourquoi, si bien que les gens se disent: «Si mon voisin l'obtient, alors je devrais aussi y avoir droit.»

Je sais que le ministre a institué un comité chargé d'étudier ces problèmes mais je suis sûr que plusieurs d'entre eux auraient pu être évités si l'on avait réfléchi à la façon dont le programme a été mis sur pied et administré. C'est la façon dont il est actuellement géré qui suscite le mécontentement dans l'Ouest du Canada.

Juste après le Nouvel An, j'ai eu l'occasion de visiter à Regina les bureaux où est administré le programme. Les employés faisaient du bon travail, dans des conditions très difficiles étant donné le grand nombre de demandes qu'ils devaient étudier et l'exiguïté des locaux. Je dois les féliciter du travail qu'ils font, mais ils devaient exécuter un projet qui n'avait pas été suffisamment bien préparé.